



Voici l'exemplaire de la pétition officielle qui sera remise au gouvernement du Québec. Cette pétition vise à faire retirer l'arrêté ministériel AM2009-05. Bien que la pétition qui circule actuellement sur Internet soit une excellente initiative, la pétition doit obligatoirement être en format papier pour être reçue au gouvernement.

- 1- Imprimer la feuille sur un format 8 ½ X 11
- 2- Signer uniquement dans les espaces prévus. Si l'espace venait à manquer, imprimer d'autres feuilles
- 3- L'adresse civique doit apparaître dans la case « adresse »
Ex. : Jean Jacques, 1025 Lafontaine, Montréal
- 4- Ne signer la pétition qu'une seule fois
- 5- Signer uniquement avec un crayon à l'encre. Aucun scan, fax ou autre reproduction mécanique ne sera acceptée
- 6- Envoyer toutes vos copies dûment remplies à l'adresse suivante dans une enveloppe:

APVIQ
CP65022
Longueuil, Québec
J4K 5J4

La pétition doit être reçue au plus tard le 15 juin 2009 à minuit dans les bureaux de l'APVIQ

Note : Cette page de consigne ne fait pas parti de la pétition. N'imprimez que la seconde page du présent document

